



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/L-ANDRA-est-condamnee-par-le-TGI-de-Bar-le-Duc>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **L'ANDRA est condamnée par le TGI de Bar-le-Duc !**

1er août 2016

L'ANDRA est condamnée par le TGI de Bar-le-Duc !

Source : France Bleu

<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/bure-les-travaux-du-bois-lejuc-suspendus-par-la-justice-1470069546>

Bure : les travaux du bois Lejuc suspendus par la justice

Par [Angeline Demuynck](#), [France Bleu Lorraine Nord](#) et [France Bleu Sud Lorraine](#)

lundi 1 août 2016 à 18:39



L'Andra a fait installer un mur autour de la zone de travaux © Radio France - Sandy Dauphin

Les anti-Cigéo jubilent : ils viennent de décrocher leur première victoire juridique. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs va devoir suspendre ses travaux de défrichage dans le bois de Mandres-en-Barrois.

Ils ont occupé les lieux pendant plus de 2 semaines avant de s'en faire déloger par la gendarmerie. Quelques semaines plus tard, les militants anti-nucléaire ont le sourire. Ils viennent de remporter une première bataille contre l'Andra, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. Le tribunal de Bar-le-Duc a ordonné, ce lundi 1er août, **l'arrêt des travaux de défrichage initiés dans le bois de Mandres-en-Barrois** [dans le cadre du projet de centre d'enfouissement des déchets](#), et la remise en état du site de 8 hectares.

Des travaux illégaux selon les opposants

Huit associations et 4 habitants de la commune avaient assigné l'Andra en justice, dénonçant des travaux illégaux. Le tribunal leur a donné gain de cause, estimant qu'**une autorisation préfectorale était nécessaire**. "*Ça montre le bien-fondé de toute l'opposition qu'il y a pu avoir cette dernière semaine_s, se réjouit Laura, membre du réseau Sortir du nucléaire. Et symboliquement c'est très fort, ça porte atteinte à la crédibilité de l'Andra. En cela c'est une vraie victoire.*"

En revanche, la justice ne s'est pas prononcée sur [le mur de 3 kilomètres](#) que l'Andra est en train de construire autour de la zone de travaux. L'agence devrait pouvoir continuer à le construire, "*dans la mesure où elle a obtenu l'autorisation du maire pour la clôture*".